

Affaires de la Société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **53 (1902)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

est certain qu'une préparation du sol intense et appropriée aux circonstances locales, a la plus grande part à la réussite des cultures forestières. Plus le sol est dur et compacte, plus les avantages de l'agriculture se feront sentir. — Le reboisement revient naturellement à meilleur marché dans un sol ameubli de la sorte, que s'il faut planter dans un sol non défriché. Il y aurait donc dans le défonçage avantage pécuniaire même si l'on ne retirait aucun loyer du terrain. — L'accroissement de la plantation sera plus fort, du moins durant les premières années, et aussi longtemps que les racines se trouvent dans le terrain ameubli et sa réussite est encore favorisée par l'extirpation des mauvaises herbes qui souvent entravent la crue des plantons. Cette opération se fait sans frais pour le propriétaire, grâce à la culture agricole. En admettant que la croissance plus active des premières années, cesse à mesure que les racines atteignent le sol non remué, il n'en est pas moins vrai que ces plantons auront une avance sur d'autres, plantés dans un terrain ordinaire. Ils auront et plus vigoureux, ce qui ne sera certes pas à dédaigner dans les expositions sujettes aux gelées tardives, ou dans un terrain où surtout d'avantages de racines et de radicelles, seront plus forts les mauvaises herbes et les bois blancs se propagent avec abondance. — Il est aussi très facile d'établir des pépinières volantes dans les coupes abandonnées à l'agriculture, car le défonçage est déjà fait. —

C. B.

(A suivre.)



Affaires de la Société.

Réunion de la Société des forestiers suisses, à Liestal, en 1902.

Le Comité local a été composé de la façon suivante :

Président, M. le conseiller d'Etat Rebmann, directeur du Département de l'Intérieur ; vice-président, M. Müller, forestier cantonal ; membres, MM. le Dr A. Grieder, conseiller d'Etat ; J. Stutz, conseiller aux Etats ; A. Bruderlin et E. Erb, conseillers communaux ; A. Garonne, inspecteur des forêts, à Liestal.

A part les opérations statutaires et les rapports du Comité permanent sur les objets qui lui ont été renvoyés dans la dernière assemblée générale, l'ordre du jour comprendra :

- a. Les taillis composés et leur conversion, en tenant compte plus particulièrement des conditions de Bâle-Campagne. Rapporteur M. Müller, forestier cantonal.
- b. Nécessité d'une statistique forestière suisse. But et moyens. Rapporteur M. Flury, premier assistant de la station centrale des essais forestiers.

Les excursions habituelles auront lieu dans les forêts de Liestal, puis dans celles des communes voisines, de même que dans la partie montagneuse du canton (Waldenburg, Langenbruck).



Communications.

Inscription de l'inventaire détaillé dans le cahier d'aménagement.

Le *service forestier neuchâtelois* vient d'adopter un formulaire d'aménagement qu'il sera le premier à posséder. C'est le registre des inventaires. Ce formulaire, emprunté à la comptabilité de la méthode du contrôle, est destiné à recevoir pour chaque division, en tant que l'on a fait le dénombrement intégral du matériel qu'elle contient, le résultat détaillé de l'inventaire. Ce formulaire est le supplément naturel de celui de la description spéciale. Qu'y a-t-il en effet de plus parlant, de plus descriptif que le détail de l'inventaire?! L'on est étonné seulement que jusqu'ici ce détail ait été exclu du plan d'aménagement et relégué parmi les notes de l'aménagiste, notes souvent introuvables, ou indéchiffrables par un autre que celui qui les a établies. Cela surtout parce que les administrations exigent en général non pas ces notes mises au propre, mais le carnet même employé sur le terrain, qui suivant les circonstances est très usé et en lambeaux. La véritable place de l'inventaire détaillé d'une forêt n'est pas dans ces notes chiffonnées, mais bel et bien dans le cahier d'aménagement lui-même. Il faut que l'inventaire puisse être consulté facilement, c'est-à-dire qu'il soit inscrit au propre et à une place où on le retrouve sans peine.

Il ne suffit pas en effet d'inscrire dans le plan les totaux résultant du cubage, ainsi que cela se fait à peu près partout aujourd'hui, surtout encore avec exclusion du nombre d'arbres. Ces totaux ne disent rien et ne peuvent rien signifier. En trouvant par exemple dans les aménagements la note : — „Division 5. Matériel total 6400 m³“, —